



Inconvénients du Contrat Individuel de Formation (CIF)

Par **Antoine B**, le **07/04/2017** à **09:54**

Actuellement en formation BPJEPS AAN, je suis en contrat CIF avec mon entreprise dans laquelle je travaillais depuis 2 ans en CDI. J'aurais aimé savoir pourquoi mon travail ne me rembourse plus 50% de ma mutuelle, mais aussi pourquoi je ne touche plus les tickets restaurants pendant ce contrat. Étant donné que les ressources humaines dans mon entreprise ne me donnent pas de réponses concrètes ou très vagues, j'aurais aimé que quelqu'un puisse m'éclairer sur ces pertes d'avantages.

Par **morobar**, le **07/04/2017** à **10:09**

Bonjour à vous aussi,
L'employeur ne rembourse pas la mutuelle au salarié, mais en prend une partie en charge;
Il faut voir avec lui les conditions de cette prise en charge.
Pour ce qui est des TK, cela paraît normal.
En effet l'attribution de TK est destinée à compenser l'absence d'installations de restauration sur place, et le nombre donné doit correspondre exactement au nombre de jours de travail effectif sur le site.